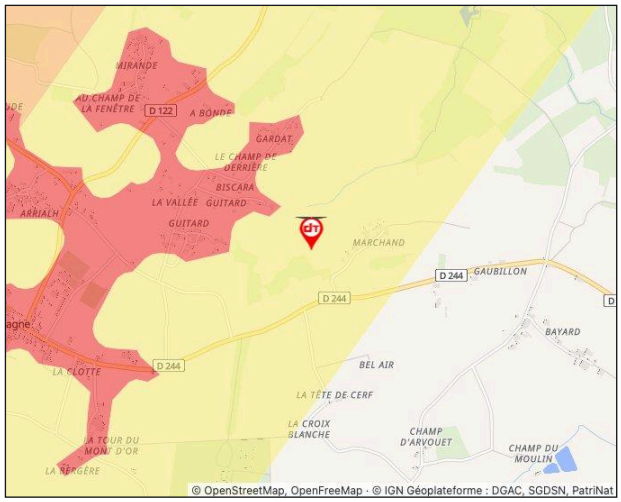
Moulins de Calon

Patrimoine · Gironde

Coordonnées GPS	44.93285, -0.11518
Altitude	60 m
Hauteur maximale	60 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Aéroport de Libourne-Artigues-de-Lussac 5,7 km, direction N · spot 12 m plus haut
Référence du spot	299368



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	07:29	08:01	17:30	18:02	9 h 29	08:01–08:46 · 16:45–17:30
Mer. 18 nov.	07:30	08:02	17:29	18:01	9 h 27	08:02–08:47 · 16:44–17:29
Jeu. 19 nov.	07:31	08:03	17:28	18:00	9 h 25	08:03–08:49 · 16:43–17:28

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aéroport de Libourne-Artigues-de-Lussac	Aéroport	5,7 km, direction N	48 m
Aérodrome de Sainte-Foy-la-Grande	Aérodrome	25 km, direction E	86 m

Description

Situé dans le Medoc, proche de St Emilion, ces deux moulins remis en état se niche au milieu des vignobles. Les couleurs en automne sont splendides, avec un mélange de rouge de jaune et de vert, je vous invite à découvrir ma vidéo pour se faire une idée des lieux (prise en Automne au coucher du soleil). Le village de Montagne se trouve à environ 45mn de Bordeaux, l'accès en voiture est simple et l'accès est direct en voiture. Avec une hauteur maximale de vol de 100m, les paysages du Medoc s'offre à vous pour un panorama unique. Coordonnées: Moulins de Calons - 33570 Montagne Coord. GPS : N44 56 27/W000753

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=299368

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=44.93285&lon=-0.11518
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.